



MOUNARD Frédéric

Gérant

Signature :

Date de la

délivrance de la
carte :

18/03/2024

Date de délivrance de

l'habilitation SECUFER :

Signature :

18/03/2024

Organisme Formateur :

3 à 5 ans sous réserve de changement de la

ETF ACADEMY

Validité :

SNCF

AVIS

Le présent titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur ou son représentant et remis à l'intéressé qui doit également le signer.

Ce titre est strictement personnel et ne peut être remis à des tiers. Une formation SECUFER réussie est requise pour la délivrance de ce titre.

Le titulaire doit être porteur de ce titre lors de ses déplacements dans les emprises ferroviaires.

La perte de ce titre doit être signalée immédiatement au supérieur hiérarchique.

Ce titre ne concerne que les déplacements dans les emprises.

*Cette habilitation est valable pour un périmètre géographique donné **(FRANCE)**, que le travailleur doit connaître. Ce périmètre est clairement précisé (et peut l'être dans un document annexé à ce titre), et le travailleur ne peut en aucun cas intervenir sur un autre périmètre géographique,*